



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**SOMMAIRE INVERSÉ DU VOLET «BIODIVERSITE »
DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LES PARCS ÉOLIENS**

Ce document permettra, s'il est correctement rempli, une instruction plus rapide du volet biodiversité par le service instructeur. Il ne sera pas joint au dossier d'enquête publique. Les différents points traités sont nécessaires à l'instruction des dossiers, mais également pour une bonne information du public.

| Thématique | Description des attentes du service instructeur | Fichier(s) ou document(s) concerné(s) | Page(s) concernée(s) | Observations |
|---|---|---------------------------------------|---|--|
| Présentation du contexte environnemental | Présentation et localisation de l'ensemble des zonages d'inventaire et de protection | Volet écologique de l'étude d'impact | 10 à 17 | 1.3 Contexte écologique |
| Flore et habitats naturels - État initial - Bibliographie | Présentation et analyse des données bibliographiques de la base de données Digitale 2. | Volet écologique de l'étude d'impact | 11 20 | 1.3.1.2 Sites d'intérêt floristique 2.1 Recherches bibliographiques |
| Flore et habitats naturels - État initial - Méthodologie des expertises de terrain | Présentation de la méthodologie de réalisation des inventaires floristiques de terrain. | Volet écologique de l'étude d'impact | 21 et 22 | 2.2 Méthodologies |
| Flore et habitats naturels - État initial - Résultats | Présentation du nombre, de la liste de l'ensemble des espèces observées, de leurs statuts et identification des espèces patrimoniales et/ou protégées, et des espèces exotiques envahissantes Présentation d'une carte des habitats naturels selon la nomenclature Eunis (ou éventuellement CORINE Biotope de niveau 2). Identification des habitats naturels d'intérêt communautaire. Présentation d'une carte de synthèse des enjeux flore et habitats naturels. Identification des haies et zones boisées, de leur surface/linéaire et de leur état de conservation. Présentation d'une carte des enjeux. | Volet écologique de l'étude d'impact | 22 à 28 273 à 292 172 293 à 294 31 32 33 27 165 28 31 | 2.3 Description des végétations Annexe 2 Flore du site Carte 44 : Localisation du projet par rapport aux habitats (Habitat inscrit à l'annexe 1 de la directive "habitats" indiqués par un astérisque) Annexe 3 Végétations du site Carte 9 : Espèces végétales à enjeux écologiques Carte 10 : Espèces végétales à enjeux réglementaires Carte 11 : Espèces végétales exotiques envahissantes avérées Carte 8 : Localisation des formations ligneuses et arbres isolés à l'échelle de l'AEI Carte 39 : Présentation de la variante 3 étudiée (cette carte présente la distance entre les éoliennes (bout de pale) et les structures ligneuses) 2.4 Description simplifiée des structures ligneuses Carte 9 : Espèces végétales à enjeux écologiques |

| | | | | |
|--|---|--------------------------------------|--|--|
| Flore et habitats naturels - Analyse des impacts | Présentation d'une carte du projet intégrant l'ensemble de ses composantes (câblage, chemins, plateformes...) superposée aux enjeux. Qualification des impacts engendrés par le projet et l'ensemble de ses composantes sur la flore, et notamment les espèces patrimoniales et/ou protégées et/ou exotiques envahissantes ainsi que les habitats d'intérêt communautaire. | Volet écologique de l'étude d'impact | 169 170 171 172 177 | Carte 41 : Localisation du projet par rapport aux enjeux floristiques Carte 42 : Localisation des espèces végétales protégées par rapport au projet Carte 43 : Localisation des espèces végétales exotiques envahissantes avérées par rapport au projet Carte 44 : Localisation du projet par rapport aux habitats 6.2 Effets et impacts du projet sur les espèces végétales et les végétations |
| Chiroptères - État initial - Analyse bibliographique | Consultation des structures locales compétentes et exploitation d'éventuelles notes d'enjeux. Présentation de la liste des espèces potentiellement présentes sur le site du projet. Présentation et localisation des gîtes d'hivernage, d'estivage et de regroupements automnaux (swarming) connus. Présentation et analyse des données des suivis post-implantatoires des parcs éoliens en fonctionnement voisins. Présentation, à partir des données connues et du contexte, des fonctionnalités. Présentation des enjeux pressentis de la zone d'implantation envisagée et ses abords. | Volet écologique de l'étude d'impact | 94 à 96 295 à 307 95 96 18 136 et 137 148 | 3.3.1 Analyse bibliographique Annexe 4 : Synthèse bibliographique réalisée par Picardie Nature Tableau 28 : Espèces de chiroptères recensées dans l'Aire d'Etude Eloignée sur la base de données bibliographiques Carte 26 : Localisation des gîtes chiroptérologiques connus dans un rayon de 20 km autour de l'AEI (source : Picardie Nature, 2018) 1.4 Synthèse du contexte écologique 3.3.5.1 Enjeux définis d'après les données bibliographiques 3.3.6 Synthèse des enjeux chiroptérologiques / Données bibliographiques <i>Note : 2 parcs éoliens construits sont présents dans un rayon de 25 km du parc éolien (« Parc éolien du Soissonnais » et « Parc éolien des Hauts Prés 1 »). Aucun suivi environnemental n'est réalisé sur ces derniers (source : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/943/eolien_suivi_env.map#).</i> |
| Chiroptères - État initial - Méthodologie des expertises de terrain | Méthodologie d'inventaire (points d'écoutes en continu en altitude, en continu au sol, écoutes ponctuelles). Justification de la méthodologie d'inventaire en lien avec la bibliographie. Celle-ci doit permettre de qualifier les enjeux de manière satisfaisante. Justification du choix de localisation des points d'écoute des inventaires ponctuels. Justification de la suffisance de la pression d'inventaire. Description des conditions météorologiques. | Volet écologique de l'étude d'impact | 48 à 56 | 3.1.3 Inventaire des chiroptères |
| Chiroptères - État initial - Résultats | Etude de l'utilisation des gîtes potentiels par les chiroptères Présentation de l'ensemble des espèces observées au cours des inventaires. Présentation des statuts et de la sensibilité face aux éoliennes de chacune des espèces. Présentation des résultats bruts en annexe de l'étude. Présentation des résultats relatifs à l'activité des chiroptères. Indication du comportement de vol des chauves-souris (alimentation, transit, cris sociaux). Qualification des niveaux d'activité observés (faibles, moyens ou forts) vis-à-vis de référentiels cohérents. Présentation d'une carte de synthèse des enjeux (fonctionnalités, diversité, niveau d'activité...). | Volet écologique de l'étude d'impact | 97 à 99 94 à 149 191 à 196 101 100 à 135 144 à 146 142 143 147 148 149 | 3.3.2 Prospections en période d'hibernation 3.3 Chauves-souris (présentant notamment les résultats bruts) 6.3.3 Concernant les chiroptères Rappel concernant la mesure de l'activité 3.3.3 Cortèges et activités au sol (résultats et qualification des niveaux d'activité observés) 3.3.5.3 Enjeux fonctionnels (Note : aucun gîte de swarming détecté) Carte 31 : Localisation des enjeux chiroptérologiques spécifiques bruts dans l'AEI Carte 32 : Localisation des enjeux chiroptérologiques stationnels au sein de l'AEI Carte 33 : Localisation des connectivités chiroptérologiques 3.3.6 Synthèse des enjeux chiroptérologiques Carte 34 : Synthèse des enjeux chiroptérologiques au sein de l'AEI <i>Note : Les données brutes relatives aux observations des chiroptères représentent un volume trop important pour pouvoir être intégré à l'étude écologique. Un niveau élevé de détail de ces données sont présentées dans la partie 3.3 Chauves-souris. L'ensemble des données brutes seront versées sur le site internet dédié au dépôt légal des données relatives à la biodiversité.</i> |

| | | | | |
|---|--|---|--|---|
| <p>Chiroptères - Analyse des impacts</p> | <p>Présentation d'une carte superposant la synthèse des enjeux chiroptères et l'emplacement des éoliennes ainsi que toutes les composantes du projet (câblages, chemins...).</p> <p>Analyse des impacts concernant les espèces et les habitats d'espèces.</p> <p>Analyse et qualification des effets cumulés avec les autres parcs éoliens accordés ou en fonctionnements présents.</p> <p>Présentation d'une analyse des impacts de chacune des éoliennes et de l'ensemble du parc, sur chacune des espèces ainsi que sur l'ensemble des chiroptères.</p> <p>Qualification des impacts selon 3 niveaux.</p> | <p>Volet écologique de l'étude d'impact</p> | <p>174 175 191 à 196 197 227 à 229 196 167</p> | <p>Carte 46 : Localisation du projet par rapport aux enjeux chiroptérologiques Carte 47 : Localisation du projet et continuités chiroptérologiques 6.3.3 Concernant les chiroptères 6.4 Effets cumulés et impacts cumulatifs 10.2 Impacts résiduels après évitement et réduction, et/ou mesures d'accompagnement 6.3.3.2 Conclusion relative aux impacts sur les chiroptères 6.1.1 Méthodologie (justification des niveaux de qualification des impacts dans le dernier paragraphe)</p> |
| <p>Oiseaux - État initial - Analyse bibliographique</p> | <p>Consultation des structures locales compétentes.</p> <p>Liste des espèces potentiellement présentes sur le site du projet.</p> <p>Présentation et analyse des données des suivis post-implantatoires des parcs éoliens en fonctionnement voisins.</p> <p>Présentation, à partir des données connues et du contexte, des fonctionnalités.</p> <p>Présentation des enjeux pressentis de la zone d'implantation envisagée et ses abords.</p> | <p>Volet écologique de l'étude d'impact</p> | <p>56 à 61 295 à 307 18 92</p> | <p>3.2.1 Analyse bibliographique Annexe 4 : Synthèse bibliographique réalisée par Picardie Nature 1.4 Synthèse du contexte écologique 3.2.5 Synthèse des enjeux ornithologiques / Données bibliographiques</p> <p>Note : 2 parcs éoliens construits sont présents dans un rayon de 25 km du parc éolien (« Parc éolien du Soissonnais » et « Parc éolien des Hauts Prés 1"). Aucun suivi environnemental n'est réalisé sur ces derniers (source : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/943/eolien_suivi_env.map#).</p> |
| <p>Oiseaux - État initial - Méthodologie des expertises de terrain</p> | <p>Méthodologie de réalisation d'une étude générale de l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante avec justification notamment du choix de localisation et de la durée des points d'écoute et d'observations. Inventaires nocturnes à spécifier.</p> <p>Justification de la suffisance de la pression d'inventaire.</p> <p>Présentation de l'ensemble des espèces observées au cours des inventaires.</p> <p>Prise en compte, en tant que de besoin, des espèces ayant déjà été observées au cours des 5 dernières années à proximité du projet.</p> | <p>Volet écologique de l'étude d'impact</p> | <p>41 à 47 42 41 318 à 320 321 à 322 56 à 61 308 à 317</p> | <p>3.1.2 Inventaires des oiseaux Tableau 13 : Conditions d'observation (spécification des sorties nocturnes) Tableau 12 : Pression d'observation avifaunistiques Annexe 6 : Espèces aviennes recensées dans l'AER (hors données bibliographiques) Annexe 7 : Résultats des IPA menés au sein de l'AER 3.2.1 Analyse bibliographique Annexe 5 : Extraction des données communales de moins de 5 ans à partir du portail des données communales de la DREAL Hauts-de-France</p> |
| <p>Oiseaux - État initial - Résultats</p> | <p>Présentation de l'ensemble des espèces observées au cours des inventaires et par phase du cycle biologique.</p> <p>Présentation pour chaque espèce des statuts et de la sensibilité face aux éoliennes.</p> <p>Indication du niveau de certitude de reproduction des espèces concernées (possible, probable ou certaine).</p> <p>Indication du comportement des individus observés (parade, transit, alimentation, migration...).</p> <p>Indication de la hauteur de vol des individus observés selon 3 catégories : en dessous des pales, à hauteur de pales et au-dessus des pales.</p> <p>Présentation d'une cartographie des enjeux pour chacune des phases du cycle biologique (hivernage, migration pré-nuptiale, reproduction et migration post-nuptiale).</p> <p>Ces cartes localisent notamment les corridors (axes de transit locaux et axes de migration), les zones de halte ainsi que les rayons d'action des sites de nidification.</p> <p>Présentation d'une carte de synthèse des enjeux (fonctionnalités, diversité, niveau d'activité...)</p> | <p>Volet écologique de l'étude d'impact</p> | <p>62 à 76 181 à 190 76 à 87 88 à 91 77 84 93</p> | <p>3.2.2 Espèces nicheuses (carte en page 75) 6.3.2 Concernant l'avifaune (sensibilité face aux éoliennes) 3.2.3 Espèces migratrices (cartes en pages 81 et 82) 3.2.4 Avifaune en période hivernale (carte en page 91) 3.2.3.2 Analyse de la migration pré-nuptiale au sein de l'AER 3.2.3.3.1 Analyse des hauteurs de vol Carte 25 : Carte de synthèse des enjeux avifaunistiques</p> |

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| <p>Oiseaux – Analyse des impacts</p> | <p>Présentation d'une carte superposant la synthèse des enjeux ornithologiques et l'emplacement des éoliennes ainsi que toutes les composantes du projet (câblages, chemins...).</p> <p>Analyse des impacts concernant les espèces et les habitats d'espèces. Analyse et qualification des effets cumulés avec les autres parcs éoliens accordés ou en fonctionnement présents.</p> <p>Présentation d'une analyse des impacts de chacune des éoliennes et de l'ensemble du parc sur chacune des espèces ainsi que sur l'ensemble de l'avifaune. Qualification des impacts selon 3 niveaux.</p> | <p>Volet écologique de l'étude d'impact</p> | <p>173 181 à 190 197 189 167</p> | <p>Carte 45 : Localisation du projet par rapport aux enjeux avifaunistiques 6.3.2 Concernant l'avifaune 6.4 Effets cumulés et impacts cumulatifs 6.3.2.4 Conclusion relative aux impacts sur l'avifaune 6.1.1 Méthodologie (justification des niveaux de qualification des impacts dans le dernier paragraphe)</p> |
| <p>Autres groupes faunistiques</p> | <p>Présentation des données bibliographiques. Présentation des données issues des observations de terrain. Qualification des impacts du projet sur les espèces protégées et/ou patrimoniales (notamment amphibiens et ou reptiles).</p> | <p>Volet écologique de l'étude d'impact</p> | <p>150 150 à 156 197</p> | <p>3.4.1 Données bibliographiques 3.4 Autre groupes faunistiques 6.3.4 Concernant les autres groupes faunistiques</p> |
| <p>Services écosystémiques</p> | <p>Évaluation et qualification des impacts engendrés par le projet sur les services écosystémiques.</p> | <p>Volet écologique de l'étude d'impact</p> | <p>221 à 228</p> | <p>8 Impacts sur les services écosystémiques</p> |
| <p>Mesures ERC</p> | <p>Présentation de la démarche itérative permettant la définition du projet de moindre impact. Description des mesures d'évitement, de réduction et en dernier recours de compensation. Indication de la distance des éoliennes vis-à-vis des zones présentant une importante diversité et/ou activité (haies, boisements, prairies, axes de transit ou de migration...). La distance doit être considérée à compter du bout de la pale de l'éolienne. Présentation de l'ensemble des éléments permettant de justifier de l'effectivité (description et localisation), de l'efficacité et de pérennité des mesures prévues. Indication de la distance d'éloignement entre les éoliennes et les plantations de haies et/ou boisements, semis de prairies ou jachères s'ils sont prévus.</p> | <p>Volet écologique de l'étude d'impact</p> | <p>161 à 166 231 à 244 165</p> | <p>5 Analyse des variantes et caractéristiques du projet 10 Mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts écologiques Carte 39 : Présentation de la variante 3 étudiée (cette carte présente la distance entre les éoliennes (bout de pale) et les structures ligneuses)</p> |
| <p>Évaluation des incidences Natura 2000</p> | <p>Localisation et présentation de l'ensemble des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 kilomètres autour du projet. Présentation, pour chacun de ces sites Natura 2000, de la liste des espèces du FSD en précisant celles qui sont susceptibles d'être impactées par le projet. Réalisation d'une étude basée sur les aires d'évaluation spécifique pour déterminer la liste des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels il est nécessaire de réaliser une analyse. Etude des incidences engendrées sur chacune des espèces concernées. Déclinaison des mesures nécessaires.</p> | <p>Volet écologique de l'étude d'impact</p> | <p>198 à 221</p> | <p>7 Evaluation des incidences Natura 2000</p> |

| | | | | |
|---------------------------------|--|--------------------------------------|-----------|------------------|
| Suivi post-implantatoire | Présentation de la méthodologie de mise en œuvre du suivi de l'activité des espèces et de suivi des habitats naturels. Présentation de la méthodologie de mise en œuvre du suivi de la mortalité. Application stricte du protocole national en vigueur ou adaptation à préciser. | Volet écologique de l'étude d'impact | 237 à 239 | 10.5 Suivis ICPE |
|---------------------------------|--|--------------------------------------|-----------|------------------|



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

SOMMAIRE INVERSÉ DU VOLET « PAYSAGE »
DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LES PARCS ÉOLIENS

Ce document permettra, s'il est correctement rempli, une instruction plus rapide du volet paysager par le service instructeur. Il ne sera pas joint au dossier d'enquête publique. Les différents points traités sont nécessaires à l'instruction des dossiers, mais également pour une bonne information du public.

Ce document s'inspire du Guide national relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres publié par le Ministère de l'Environnement en décembre 2016

Nom du projet : Parc éolien des Potentilles
Exploitant : Eoliennes des Potentilles
Date : 09/03/2020

| Attentes du service instructeur | Description | Fichier(s) ou document(s) concerné(s) | Page(s) concernée(s) | Observations |
|---|---|--|---|---|
| 1 Qualité des cartes | <p>Le dossier doit faire apparaître les différents périmètres d'étude et leur rayon. Les cartes sont légendées, dans des formats suffisamment importants, sur des pages A3 dans une taille adaptée à la bonne compréhension et lisibilité de la thématique traitée.</p> <p><u>Pour mémoire :</u> * aire d'étude immédiate (zone d'implantation + zone tampon de 1 ou 2 km de rayon) * aire d'étude rapprochée (5 km ≤ rayon ≤ 10 km) * aire d'étude éloignée (rayon jusqu'à 25 km / 30 km en fonction des enjeux mais dans tous les cas ≥ 20 km) * éventuellement une aire d'étude intermédiaire (10 km ≤ rayon ≤ 15 km) peut être utile notamment si l'écart entre l'aire d'étude rapprochée et l'aire d'étude éloignée est important</p> | Volet paysager | Présentation des aires d'étude : pages 10 et 11 | <p>L'ensemble des cartes sont présentées en format A3 et une attention particulière a été portée à leur compréhension et à leur lisibilité.</p> <p>Les aires d'études ont été définies à l'aide des outils suivants : - La topographie et les grands masques végétaux - La carte des Zones de Visibilité Théorique - Les seuils recommandés dans le présent document</p> <p>Les aires d'étude définies sont donc les suivantes : - Aire d'étude immédiate : 2,3 km à 5,5 km - Aire d'étude rapprochée : 6,9 km à 12,2 km - Aire d'étude éloignée : 20,3 km à 28,6 km</p> |
| 2 Caractéristiques paysagères | <p>L'identification, la localisation, la description (carte et photographies localisées) des entités paysagères au sein du périmètre d'étude, de leurs caractéristiques et de leurs sensibilités / enjeux par rapport à l'implantation d'un projet éolien sont attendues.</p> <p>Il s'agit notamment de traiter les points suivants : * approfondir le traitement des entités et sous entités paysagères en fonction de leur sensibilité au projet éolien ; la sensibilité aux machines pourra être évaluée sur la base des documents de connaissance (Atlas de paysage, Cartes IGN, Carte régionale éolien sur le site internet de la DREAL, etc) * identifier et caractériser les points de vue de qualité depuis l'espace public ; * présenter sur une carte les axes de découverte et les axes de perception du paysage, ainsi que les points de vue identifiés.</p> | Volet paysager | <p>*Entités paysagères : pages 20 à 33</p> <p>*Points de vue : pages 169 à 173</p> <p>*Axes de découverte et de perception du paysage : pages 48 à 51, 56 à 57, 84 à 87, 92 à 93, 112 à 115 et 122 à 123</p> | <p>Les points de vue de qualité depuis l'espace public sont précisés au sein de chaque partie (axes de communication, bourgs, sentiers de randonnée, sites patrimoniaux). Les pages 172 et 173 listent l'ensemble des photomontages réalisés en précisant pour chacun le thème qu'ils étudient.</p> |
| 3 Les lieux patrimoniaux concernés par le projet (Sites, patrimoine culturel) | <p>L'identification, la localisation, la caractérisation et l'étude des sensibilités et enjeux par rapport au site d'implantation et au projet (notamment en matière de covisibilité avec et visibilité depuis) à l'échelle du périmètre d'étude sont attendues.</p> <p>Le plus souvent, on retrouve : * Les sites classés ou inscrits * Des monuments historiques * Des ZPPAUP, AVAP, Sites patrimoniaux remarquables (SPR) * Des biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et en projet d'inscription * Des éléments de patrimoine local protégés dans les documents d'urbanisme (chapelles, oratoires, cimetières militaires, etc.)</p> | Volet paysager et étude d'impact sur l'environnement | <p><u>Aire d'étude éloignée</u> - Sites classés ou inscrits, ZPPAUP, AVAP, SPR et UNESCO : page 72 - Monuments historiques : pages 58 à 71</p> <p><u>Aire d'étude rapprochée</u> - Sites classés ou inscrits, ZPPAUP, AVAP, SPR et UNESCO : page 100 - Monuments historiques : pages 94 à 99</p> <p><u>Aire d'étude immédiate</u> - Sites classés ou inscrits, ZPPAUP, AVAP, SPR et UNESCO : page 129 - Monuments historiques : pages 124 à 129</p> <p><u>Documents d'urbanisme</u> Etude d'impact sur l'environnement / 7-1 Planification urbaine : pages 165 à 167</p> | <p>La base de données Mérimée (base de donnée officielle des monuments historiques), ainsi que l'Atlas du Patrimoine du ministère de la culture et du musée territoire de la Grande Guerre ont été consultés pour répertorier l'ensemble des éléments patrimoniaux sur le territoire.</p> <p>De plus, les éléments de patrimoine local ont été identifiés lors d'une séance de travail dédiée aux sensibilités paysagères, avec l'aide des membres de la commission de concertation locale de l'éolien (cf. pages 215 et 216 dans l'étude d'impact sur l'environnement).</p> <p>La liste des éléments protégés inventoriés par l'étude paysagère inclut tous les éléments listés lors de cette séance de travail, tels que l'abri du Kronprinz, la croix brisée ou encore la butte aux Zouaves.</p> |

| | | | | |
|--|---|---|---|--|
| <p>4</p> <p>Enjeux du cadre de vie</p> | <p>A l'échelle du périmètre d'étude et de manière plus approfondie pour ceux situés à moins de 6 km du site d'implantation, la présentation des visibilités depuis le centre du village (axes principaux en direction du site d'implantation, lieux de vie, etc), et depuis les franges du village (entrées et sorties) est attendue. L'étude identifie et caractérise notamment les sensibilités des lieux touristiques qui pourraient être impactés.</p> | <p>Volet paysager</p> | <p><u>Cadrage préliminaire</u> - Tourisme / Musée territoire de la Grande Guerre : pages 34 et 35</p> <p><u>Aire d'étude éloignée</u> - Lieux de vie : pages 52 à 55 - Tourisme / Sentier de randonnée : pages 56 et 57 - Tourisme / Patrimoine historique : pages 58 à 73 - Tourisme / Patrimoine de la Grande Guerre : pages 74 à 77</p> <p><u>Aire d'étude rapprochée</u> - Lieux de vie : pages 88 à 91 - Tourisme / Sentier de randonnée : pages 92 et 93 - Tourisme / Patrimoine historique : pages 94 à 100 - Tourisme / Patrimoine de la Grande Guerre : pages 102 à 105</p> <p><u>Aire d'étude immédiate</u> - Lieux de vie : pages 116 à 121 - Tourisme / Sentier de randonnée : pages 122 et 123 - Tourisme / Patrimoine historique : pages 124 à 129 - Tourisme / Patrimoine de la Grande Guerre : pages 130 et 131</p> | <p>Concernant le tourisme, chacun des thèmes suivants ont été étudiés pour chaque aires d'études : les sentiers de randonnée, les éléments patrimoniaux et sites protégés, ainsi que les éléments du patrimoine de la Grande Guerre.</p> |
| <p>5</p> <p>Contexte éolien</p> | <p>Le dossier présente le contexte actuel au regard des points suivants :</p> <p>a) la situation par rapport aux autres parcs existants ou autorisés dans un rayon de 20 km : nom, distance, nombre de mâts, hauteur en bout de pâle.</p> <p>b) les enjeux et leurs qualifications en termes de mitage, composition inter-parcs, respirations paysagères inter-parcs, saturation visuelle.</p> <p>c) la justification de la localisation et de l'organisation du projet dans ce secteur</p> <p>NB : Les données relatives à l'identification des sensibilités paysagères et patrimoniales font partie du « Porter à connaissance » de l'État</p> | <p>Volet paysager</p> | <p>a) Contexte éolien : pages 38 et 39</p> <p>b) - Analyse du SRE : pages 36 à 37 - Analyse du contexte éolien : pages 46 et 47, 82 et 83, et 110 à 111</p> <p>c) Analyse des variantes en pages 137 à 151</p> | |
| <p>6</p> <p>Synthèse des enjeux de l'état initial</p> | <p>L'étude comporte :</p> <p>a) sous forme de tableau (idéalement) ou de texte une synthèse reprenant les principales sensibilités et leur hiérarchisation liées au paysage, au patrimoine et au cadre de vie (points 2, 3 et 4).</p> <p>b) le rappel et la hiérarchisation des enjeux du contexte éolien (point 5).</p> <p>c) une carte de synthèse de l'ensemble des enjeux liés au paysage (à minima les sensibilités modérées à très fortes).</p> | <p>Volet paysager</p> | <p>a) et b) - de l'aire d'étude éloignée : pages 78 et 79 - de l'aire d'étude rapprochée : pages 106 et 107 - de l'aire d'étude immédiate : pages 132 et 133 - du projet global : page 134</p> <p>c) Une carte des sensibilités globales est présentée en page 35</p> | |
| <p>7</p> <p>Carte des zones de visibilité théorique</p> | <p>Le dossier doit comprendre une carte présentant :</p> <p>* les zones de visibilité théorique de l'ensemble du projet et les principales sensibilités liées au paysage, réalisée à l'échelle de l'aire d'étude</p> <p>* la localisation des points de vue des photomontages et l'explication de leur choix</p> | <p>Volet paysager</p> | <p>*<u>Cartes de visibilité théorique</u> : - avec les monuments historiques : page 156 - avec les points de vue : pages 170 et 171</p> <p>*<u>Carte des points de vue</u> : - de l'aire d'étude éloignée : page 176 - de l'aire d'étude rapprochée : page 222 - de l'aire d'étude immédiate : page 270</p> <p>Justification du choix de la localisation des photomontages et tableau récapitulatif, indiquant pour chaque points de vue, le/les thème/s traité/s : pages 170 à 175</p> | |
| <p>8</p> <p>Exposé des variantes « réalistes » et articulations paysagères avec les parcs éoliens voisins</p> | <p>La séquence « éviter, réduire, compenser » doit être explicite et démontrer la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction dans les choix d'implantation des différentes éoliennes, avant d'envisager le cas échéant les mesures compensatoires des impacts résiduels.</p> <p>Le dossier comprend une étude comparative des différentes variantes envisagées. Ces variantes doivent être réalistes et être cohérentes par rapport au contexte du territoire, c'est-à-dire qu'elles doivent tenir compte des enjeux (Cf. point 6) liés au paysage, au patrimoine et au contexte éolien. L'articulation paysagère avec les autres parcs éoliens doit être explicite.</p> <p>L'étude doit préciser la localisation et l'identification des éoliennes de chaque variante sur des cartes à l'échelle du site d'implantation.</p> <p>Il est attendu la présence de photomontages comparatifs pertinents, c'est-à-dire permettant de comparer les impacts des différents scénarii depuis des points de vue sélectionnés par rapport aux sensibilités et enjeux liés au paysage.</p> <p>Sur l'ensemble des photomontages panoramiques (cf. point 9) réalisés pour l'étude comparative des scénarii, les autres projets construits et autorisés visibles apparaissent, ressortent et sont identifiés. Les structures et éléments de paysage et de patrimoine à enjeux sont localisés et identifiés.</p> <p>Ces photomontages sont accompagnés de commentaires pour chaque point de vue et portant sur la comparaison des impacts des différents scénarii.</p> <p>Enfin, il est attendu, la présence d'une synthèse (sous forme de tableau préférentiellement) illustrant l'impact de chaque variante par rapport aux différentes sensibilités liées au patrimoine, au paysage, au cadre de vie et au contexte éolien.</p> <p>Le nombre de photomontages doit être suffisant pour évaluer les enjeux et les impacts au regard de l'état initial.</p> | <p>Volet paysager et étude d'impact sur l'environnement</p> | <p>*L'analyse des variantes : pages 137 à 151</p> <p>*Photomontages comparatifs des variantes étudiées : pages 140 à 149</p> <p>*Tableau de synthèse des variantes : page 151</p> <p><u>Comparaison exhaustive des variantes</u> Etude d'impact sur l'environnement / Chapitre D : pages 211 à 242</p> | |

| | | | | |
|---|---|-----------------------|---|--|
| <p>9</p> <p>Qualité des photomontages</p> | <p>Les photomontages sont réalisés avec des photographies récentes (moins de 2 ans avant la date du dépôt du dossier) et de bonne qualité (bonne condition atmosphérique permettant d'apprécier l'arrière-plan et réalisées sans végétation - « feuilles tombées » - au moins pour les points de vue illustrant les impacts sur les principales sensibilités).</p> <p>Ce chapitre comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la méthode de réalisation des photomontages * le choix des points de vue étudiés * les données techniques liées au photomontage (numéro, coordonnées, distance de l'éolienne la plus proche, altitude, date) <p>Description des photomontages :</p> <ul style="list-style-type: none"> * une vue panoramique de l'état initial (avec un angle de vue horizontal $\geq 120^\circ$ mais $\leq 200^\circ$) * un photomontage panoramique couvrant le même angle horizontal que la vue initiale, sur lequel les éoliennes du scénario concerné ressortent et sont identifiées (par leur numéro correspondant à celui indiqué sur les cartes liées à la localisation des points de vue) <p>Si certaines éoliennes du projet ne sont pas visibles, elles apparaissent en filigrane et sont identifiées.</p> <p>Pour les points de vue pour lesquels les éoliennes du projet sont à minima en partie visibles sur les photomontages panoramiques (et pour les points de vue présentant un enjeu très fort), la présence de photomontages « vue réaliste » permet d'apprécier l'impact réel des éoliennes (avec un angle horizontal de 60°).</p> <p>Par ailleurs, il est demandé une représentation exacte des proportions des éoliennes simulées (théorème de Thalès appliqué à une distance de lecture du dossier au format A3 à 40 ou 50 cm). Lorsque la totalité du projet en « vue réaliste » ne tient pas sur une seule planche de format A3, le projet en « vue réaliste » est présenté sur plusieurs pages. Chaque photomontage est accompagné d'un commentaire décrivant les impacts identifiés.</p> <p>Le nombre de photomontages doit être suffisant pour évaluer les enjeux et les impacts au regard de l'état initial.</p> | <p>Volet paysager</p> | <p>*L'ensemble des éléments demandés sont présentés dans le Chapitre 3 : Choix des points de vue - pages 169 à 175</p> <p>*Analyse des photomontages : pages 176 à 318</p> | <p>65 photomontages, respectant l'ensemble des préconisations indiquées ci-contre, ont été réalisés pour l'étude de ce projet éolien</p> <p>Une campagne de photomontages spécifique a été réalisée pour les points de vue où la végétation risquait de masquer le futur parc de manière temporaire</p> |
| <p>10</p> <p>Évaluation des impacts rapport d'échelle</p> | <p>Le cas échéant, l'étude présente l'évaluation des impacts du projet vis-à-vis des composantes physiques et naturelles du paysage – vallée, village – au regard du rapport d'échelle, l'effet de surplomb et d'écrasement généré par la proximité des éoliennes covisibilités avec la silhouette des villages.</p> <p>Cette évaluation s'appuie sur la production de coupes altimétriques et la justification des choix d'implantation.</p> | <p>Volet paysager</p> | <p>*Coupes altimétriques</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'échelle de l'aire d'étude éloignée (2 coupes) : pages 6 à 19 - Pour le château de Coucy : page 69 (photomontage pages 190 et 191) - Pour le château de Pierrefonds : page 71 (photomontage pages 206 à 209) - Pour le château de Biérancourt : page 99 (photomontage pages 226 et 227) <p>*L'analyse des variantes : pages 137 à 151</p> <p>Analyse des photomontages : pages 176 à 318</p> | <p>Bien que ne faisant pas partie d'une section particulière, la question du rapport d'échelle est traitée dans tous les photomontages</p> |
| <p>11</p> <p>Saturation visuelle du paysage</p> | <p>Compte tenu du contexte régional marqué par le développement de l'énergie éolienne, la présence d'une étude de la saturation visuelle du paysage est attendue. Cette étude doit s'inspirer du Guide national relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (Décembre 2016). Cette étude peut s'inspirer de la méthode et des indicateurs fixés par la « Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage-Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens » de la DREAL Centre-Val-de-Loire. Cette étude peut s'appuyer sur des photomontages à 360° et/ou des panoramiques représentatifs.</p> | <p>Volet paysager</p> | <p>Saturation visuelle en pages 159 à 167 et conclusions sur l'impact de l'ensemble du contexte éolien en pages 220, 268 et 316</p> <p>Liste des photomontages étudiant l'impact du projet depuis les bourgs (points de vue dont les colonnes "EC" ou "B" sont cochées) pages 172 et 173</p> | <p>L'analyse de la saturation visuelle a été réalisée pour 10 bourgs. Aucune sensibilité n'a été relevée, considérant le contexte éolien très faible sur le territoire. Pour compléter, l'ensemble de ces bourgs ont fait l'objet de photomontages.</p> <p>La méthode utilisée pour le calcul de saturation est celle présentée par la DREAL Hauts-de-France à l'occasion de la journée ERC du 28 novembre 2019.</p> |
| <p>12</p> <p>Synthèse des impacts</p> | <p>La présence d'une synthèse (tableau préférentiellement) illustrant l'impact du projet par rapport aux sensibilités liées au paysage et à la saturation visuelle est un résumé attendu pour le grand public et l'instructeur.</p> | <p>Volet paysager</p> | <p>*Tableaux de synthèse des différentes thématiques étudiées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aire d'étude éloignée : page 220 - Aire d'étude rapprochée : page 268 - Aire d'étude immédiate : page 316 - Synthèse général : page 319 et page 330 <p>*Tableau de synthèse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine, reprenant l'ensemble des photomontages réalisés : pages 318 et 319</p> | |
| <p>13</p> <p>Clarté de la méthodologie et qualité de la démarche ERC</p> | <p>Afin d'apprécier la méthodologie suivie dans la conception du projet et la pertinence de la démarche ERC, un tableau présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> * le rappel des enjeux de l'état initial * les impacts du projet et leur qualification * les mesures ERC retenues, leur coût et les mesures d'accompagnement, le cas échéant * l'évaluation des impacts résiduels à l'issue d'ERC <p>La définition des mesures peut utilement être présentée sous forme de fiches comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> * l'intitulé et la nature de la mesure * l'objectif de résultat (adéquation état initial/impact) * les modalités de réalisation (garantie, lieu, calendrier, coût contractualisations) et/ou de gestion et/ou de suivi (durée, fréquence, protocole, restitution au service instructeur) | <p>Volet paysager</p> | <p>*Impacts résiduels : page 329</p> <p>*Tableau illustrant la démarche ERC : page 330</p> <p>*Définition des mesures : pages 322 à 329</p> | |